

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoir : 1
Date de la convocation : 23/10/2020

L'an deux mil vingt, le trois novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Aline CHARPENTIER, Maire

Étaient présents : Mmes. et Mrs. : BAILLIET Gilbert, DEMARLY Benjamin, LAMBLIN Charlotte, LEMPEREUR Stéphanie, LEROY Jean-Charles, PANNENOUCKE Vincent, VOLLEREAUX Bernard, WARZÉE Bernadette

Était absente ayant donné pouvoir : Mme. BRÉMARD Marie-Ange (pouvoir à Mme. Bernadette WARZÉE)

Était absente et excusée : Mme PILON Mélodie

Secrétaire de séance : Mme. LEMPEREUR Stéphanie

Objet : Présentation du projet d'extension du parc éolien de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde par EDF Renouvelables et délibération

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison d'une indisponibilité d'un membre de EDF Renouvelables, cette présentation est reportée à une date ultérieure.

Une brève explication est faite sur ce projet consistant, si la commune le souhaite, en la pose d'éoliennes en alignement avec celles qui sont existantes.

Délibération n° 2020-41

Objet : Désignation des délégués à la CLECT

La Communauté de Communes de la Champagne Picarde, faisant application du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique, doit instituer, avec ses communs membres, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférés (CLECT).

Son travail contribue à assurer l'équité financière entre les communes et la Communauté, en apportant transparence et neutralité des données financières. Elle est chargée notamment de proposer l'évaluation des charges transférées en cas de transfert de compétences.

La composition de la CLECT est définie pour la durée d'un mandat, avec un renouvellement en même temps que les renouvellements des Conseils Communautaires et Municipaux.

Cette commission est composée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées, chaque Conseil Municipal disposant d'au moins un représentant.

Le Conseil Communautaire de la Champagne Picarde a décidé de fixer la composition de la CLECT comme suit :

- un représentant titulaire par commune
- un représentant suppléant par commune ;

Ces derniers devant être impérativement des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal.

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 fixant la composition de la CLECT,

Le Conseil Municipal décide de désigner au sein de la CLECT :

- Titulaire: Mme Aline CHARPENTIER
- Suppléant : Mr. Jean-Charles LEROY

Délibération n° 2020-42

Objet : Démission de madame Mélodie PILON de sa fonction de déléguée de la commune au sein du Syndicat des eaux d'Ébouleau et environs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu la démission de madame Mélodie PILON de sa fonction de déléguée de la commune au sein du Syndicat des eaux d'Ébouleau et environs.

Dans le but de procéder à l'élection d'un nouveau/d'une nouvelle délégué(e) en vue du remplacement de madame Mélodie PILON, madame le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir délibérer afin d'accepter la démission ainsi formulée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la démission de madame Mélodie PILON de sa fonction de déléguée de la commune au sein du Syndicat des eaux d'Ébouleau et environs.

Délibération n° 2020-43

Objet : Élection d'un nouveau délégué de la commune au sein du Syndicat des eaux d'Ébouleau et environs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2020-43 portant acceptation de la démission de madame Mélodie PILON de sa fonction de déléguée de la commune au sein du Syndicat des eaux d'Ébouleau et environs.

Le Syndicat des eaux d'Ébouleau et environs étant représenté par 3 délégués élus au sein de ses communes membres, madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau/d'une nouvelle délégué(e) pour remplacer madame Mélodie PILON.

De l'élection, organisée à bulletin secret, ressort le résultat suivant :

- Charlotte LAMBLIN

Madame Charlotte LAMBLIN est proclamée élue déléguée au sein du Syndicat des eaux d'Ébouleau et environs, en remplacement de madame Mélodie PILON.

Délibération n° 2020-44

Objet : Participation financière de la commune à la formation mutualisée JVS Version CLOUD mise en place par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que madame Géraldine BERRIOT, secrétaire de Mairie, a suivi les 12, 15 et 19 octobre dernier une formation mutualisée, mise en place par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, sur la version CLOUD du logiciel JVS.

Le coût total de la formation s'élevant à 2 394,00 € TTC, chaque commune concernée par le suivi de cette formation doit rembourser à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde sa quote-part selon le nombre d'agents positionnés sur ce parcours de formation, à savoir 7 personnes.

Afin de procéder au remboursement de la somme due par la commune de Goudelancourt-lès-Pierrepont à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, madame le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir délibérer afin de valider :

- * l'engagement aux formations mutualisées JVS mises en place par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde
- * le remboursement de la quote-part de la commune de Goudelancourt-lès-Pierrepont à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider :

- * l'engagement aux formations mutualisées JVS mises en place par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde
- * le remboursement de la quote-part de la commune de Goudelancourt-lès-Pierrepont à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, à savoir la somme de 342,00 € TTC

Délibération n° 2020-45

Objet : Création d'emploi d'agent recenseur

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le Décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le Décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 19 juin 2020 ;

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents

* La création d'emploi d'agent contractuel de droit public en application de l'article 3/1° de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison :

De un emploi d'agent recenseur, non titulaire, pour la période allant du 21 janvier au 20 février 2021

* Le versement de la somme de 200,00 € Net à l'agent recenseur

Objet : Présentation et étude du devis de l'Association TED pour le projet de travaux sur le mur d'enceinte du cimetière

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition financière faite par l'Association TED pour la réfection des chapeaux des 135 mètres linéaires du mur du cimetière, laquelle se décompose comme suit :

- * 7 700 € pour la main d'œuvre
- * 5 611 € pour les matériaux

Le Conseil Municipal est également informé que de tels travaux peuvent faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR.

En parallèle à cette possibilité, madame le Maire indique avoir sollicité l'inscription de certains travaux au titre du chantier d'insertion de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, avec, comme priorité, les travaux du mur du cimetière. La commune n'aurait alors qu'à financer les matériaux qui seraient utilisés.

En fonction du résultat de cette démarche, la commune, soit attendra une nouvelle proposition de la Communauté de Communes de la Champagne pour une nouvelle programmation de ces travaux, soit investira pour leur réalisation par le biais de l'Association TED et la contribution potentielle de l'État.

Objet : Projet bibliothèque

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une rencontre avec madame Dubos, Directrice Adjointe de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, est prévue demain pour le projet bibliothèque.

Au cours de cette rencontre, les études de faisabilité du projet seront abordées.

L'État offrant la possibilité aux communes de financer leurs projets pour ce qui attrait à la rénovation énergétique (changements des fenêtres, des portes, installation de poêles à granulés ...), madame le Maire informe le Conseil Municipal s'être rapprochée de 3 entreprises de menuiserie pour envisager le remplacement des portes et fenêtres de l'école.

Objet : Cérémonie de Commémoration du 11 novembre 1918

Madame le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu un mail de monsieur le Préfet de l'Aisne invitant les communes relatif à la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de reconfinement.

Face à cette situation, un dépôt de gerbe, sans public, sera effectué au monument aux morts.

Objet : Fêtes de fin d'année : cadeaux des enfants, colis offerts aux personnes âgées de 65 ans et plus

* Cadeaux aux enfants de moins de 11 ans : 26 enfants sont concernés. Un bon d'achat de 20 € par enfant sera offert. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et de l'incertitude quant à son évolution, le Conseil Municipal s'interroge sur les modalités de remise de ces bons. Ils seront distribués dans les boîtes aux lettres des familles concernées. Charge est donnée aux parents d'acheter les cadeaux en "Clic-

and-collect" auprès de Maxi-Toys de Laon. Il n'y aura pas de remise de cadeaux, l'arbre de Noël étant annulé.

* Colis des personnes âgées de 65 ans et plus : 30 personnes sont concernées. Cette année, le Conseil Municipal opte pour un colis. La distribution s'effectuera auprès des personnes bénéficiaires le 19 décembre 2020 entre 10h00 et 12h00.

Questions diverses :

- 1) Madame Stéphanie LEMPEREUR pose la question de savoir si un système a été mis en place pour les personnes âgées. Les coordonnées de monsieur Benjamin DEMARLY seront communiquées à ces personnes qui pourront le solliciter en cas de besoin.
- 2) Une information sera diffusée aux habitants pour le 11 novembre, l'organisation des festivités de fin d'année et leur indiquer la possibilité de venir chercher en Mairie des attestations de déplacements.
- 3) Il est indiqué que des habitants du village ont reçu des masques dans une enveloppe blanche.
- 4) Le Conseil Municipal étudie la possibilité d'acheter des masques en tissus aux enfants de 6 ans et plus. 17 enfants sont concernés. L'achat se fera à Carrefour Market de Marle.
- 5) L'opération sapins ne sera pas reconduite cette année. Une décoration de Noël dans tout le village est à l'étude : achat de guirlande solaire et création de décoration en bois.
- 6) Un problème SFR de débit fibre a été remonté par 3 habitants du village. La Mairie contactera l'USEDA par mail.

BAILLIET Gilbert	LEROY Jean-Charles
BRÉMARD Marie-Ange	PANNECOUCKE Vincent
CHARPENTIER Aline	PILON Mélodie
DEMARLY Benjamin	VOLLEREAUX Bernard
LAMBLIN Charlotte	WARZÉE Bernadette
LEMPEREUR Stéphanie	